



Agenda revendicatif du SNUipp-FSU 06

Groupe de Travail Direction et Fonctionnement de l'École

Jeudi 20/09/2016

Un nouveau GT Direction s'est réuni à notre demande, le jeudi 20/09/16 sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale, et en présence de M. Berriaux, IEN Grasse en charge d'animer le GT et la formation initiale des directeurs.

Parmi les organisations syndicales représentées (SNUipp-FSU, CGT, SE-UNSA, FO), seule la délégation du SNUipp-FSU s'est présentée armée d'un agenda revendicatif. Fort de son engagement en faveur de l'amélioration des conditions de travail des collègues en charge de direction d'école, le SNUipp-FSU refuse les postures démagogiques de la chaise vide et les impasses des stratégies syndicales d'accompagnement. Opposition sans relâche aux causes de surcharge administrative mais aussi propositions constructives nourrissent l'action syndicale du SNUipp, portée avec une abnégation et une détermination sans faille. Aucun acquis syndical n'est jamais tombé du ciel : toute avancée dans le dossier de la direction d'école, comme dans d'autres, suppose une action offensive des élus du personnel SNUipp-FSU en lien avec une profession mobilisée.

Face à l'administration qui souhaitait limiter l'objet de la séance au suivi du protocole académique de simplification administrative, nous avons tenu à élargir l'arc des revendications présentées en rappelant que les acquis sur la question de la direction d'école dans le 06 allaient bien au-delà d'un protocole académique fondé sur le plus petit dénominateur commun.

En réaction aux attermoissements passés de l'administration et l'inertie dénoncée ces derniers mois sur le dossier de la direction, nous avons ouvert la séance en interrogeant la question du pilotage de ce dossier et en exigeant des avancées tangibles dans des délais courts.

PILOTAGE DU DOSSIER DE LA DIRECTION, LES EXIGENCES DU -FSU 06 :

Les remontées des discussions en GT auprès de l'IA doivent faire l'objet d'un retour lors de la séance suivante.

Quand des décisions sont actées par l'IA, des instructions doivent être données aux services et aux IEN pour les mettre en œuvre concrètement.

Pour 2016/2017, nous exigeons les principes de fonctionnement suivant pour le GT : engagements pris par l'IA consignés sur un relevé de conclusions écrit et calendrier de mise en œuvre (avec rendez-vous de suivi programmés) fourni aux élu-es du personnel.

CAMPAGNE APC DU SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU demande la révision des Obligations Règlementaires de Service (ORS) des Professeurs des Ecoles (PE) pour reconnaître le travail invisible à travers la suppression des APC (courrier au MEN ce jour par les SG du SNUipp-FSU, remis en séance à l'IA 06).

Dans l'attente de la réponse du MEN, nous exigeons qu'aucun-e directeur/trice d'écoles de moins de cinq classes (et donc non totalement dispensé-e d'APC) ne soit inquiété-e s'il/elle a besoin de temps pour mener ses missions à bien.

REONTEES DES BESOINS A LA MINISTRE

Les directeurs/trices ont besoin de temps et d'assistante administrative à temps plein. Le SNUipp-FSU 06 demande à l'IA06 de faire remonter ces besoins auprès de la Ministre : extension du temps de décharge de toutes les directions et mise à disposition d'une AADE pérenne et qualifiée (emploi de la fonction publique).

SECURITE

Le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'en matière de sécurité, les enseignant-es et les directeurs/trices en particulier ne peuvent être seul-es à assumer la sécurité des élèves dans le contexte du plan vigipirate. Le SNUipp-FSU n'accepte aucun transfert de responsabilités ou de charge de travail des collectivités territoriales vers les directeurs/trices. La priorité des PE directeurs/trices reste la réussite scolaire des élèves.

Suite à interpellation du MEN par le SNUipp-FSU, il a été confirmé, après saisie de l'Observatoire de la Sécurité, que seuls trois exercices de sécurité (au moins deux évacuations incendie et un exercice intrusion/attentat + un risque majeur selon les spécificités locales) sont requis tout au long de l'année scolaire. Nous avons demandé à l'IA de communiquer officiellement à ce propos auprès des écoles. Les effets de concentration sur une période avec des exercices à l'initiative des collectivités territoriales ne sont pas acceptables. Les écoles doivent conserver la main sur la programmation des exercices.

LETTRE HEBDOMADAIRE

Nous avons souhaité un focus particulier sur la lettre hebdomadaire. Pour le SNUipp-FSU, l'objectif de cet outil doit être la maîtrise du flux d'information à destination des écoles. Faute d'une hiérarchisation utile de l'information, d'une ergonomie adaptée et d'un archivage des informations, la lettre hebdomadaire ne rend pas service autant qu'elle le devrait aux collègues. Nous avons donc fortement pesé pour obtenir dans les meilleurs délais des améliorations substantielles de l'outil :

- 1) Hiérarchisation de l'information avec abandon définitif de l'entrée par les services de la DSDEN, inadaptée aux besoins des écoles : 1- ce qui relève des ORS des directeurs, impliquant la réalisation d'une tâche ; 2- informations destinées au PE (opérations administratives, appels à candidatures, etc.) ; 3- actualités/informations pédagogiques et facultatives
- 2) Ergonomie et accessibilité à améliorer : pas d'information redondante d'une lettre à l'autre (se contenter d'un rappel avec liens vers informations antérieures), police et couleurs unifiées, rubriquages clairement identifiés, insertion dans le corps de message (facilitant la lecture pour les collègues qui utilisent un logiciel de messagerie), fichier pdf accessible dans Estérel.
- 3) Faciliter recherche et archivage des informations antérieures : constituer une lettre-archive regroupant toutes les informations antérieures permettant une recherche facilitée au sein d'un document pdf (dans Estérel, le moteur de recherche ne permet pas de toujours trouver l'information : l'IA promet de vérifier que tous les articles sont bien référencés avec les mots-clés adéquats).

Après des semaines de défense de ce dossier, le SNUipp-FSU 06 a enfin obtenu les améliorations nécessaires, rapidement mises en œuvre. Nous invitons les collègues à continuer à nous faire les remontées concernant cet outil qui doit être au service de la profession.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

L'ensemble des revendications du SNUipp-FSU 06 rappelées en séance :

1. Mise à disposition (sur le TBE ?) d'un calendrier départemental des tâches et des échéances. Accord renouvelé de l'IA. A suivre.
2. Mise en œuvre de l'expertise juridique, conformément au protocole national de simplification administrative : diffusion d'un index thématique de sujets/problématiques renvoyant à des personnes ressources des services de la DSDEN. Proposer un service d'aide à la gestion des situations conflictuelles entre directeurs et familles.
3. Diffusion de documents PDF avec des liens actifs.
4. Amélioration des outils de recherche de l'information officielle (plusieurs omissions relevées dans le moteur de recherche d'Estérel dont la mention « information préoccupante » ! – voir propositions concernant la lettre hebdomadaire)
5. Amélioration du module enseignant du TBE permettant pour les écoles qui le souhaitent une gestion collective des remontées statistiques. De manière générale, le TBE doit être un outil de simplification visant à l'allègement de la charge administrative liée à la remontée d'enquêtes en permettant un archivage des données et une actualisation limitée. La question de la pérennité du TBE se pose au cas où des applications nationales seraient prochainement diffusées.
6. Audit départemental de l'équipement informatique des directions (devait être mis en œuvre par les MAI en automne 2015) ; pour ce faire, le SNUipp-FSU 06 suggère de récupérer les données de l'enquête ETIC renseignées annuellement. L'audit est reprogrammé par l'IA pour décembre 2016. A suivre.
7. Réalisation et diffusion d'un document synthétique d'information sur les responsabilités exercées sur les temps scolaires déconcentrés. Accord de l'IA renouvelé pour une diffusion après les vacances d'Automne 2016.
8. Accès au TBE et à BE1D avec identifiant école ou au moins 2^e accès personnel (pour faciliter les situations d'intérim). L'accès à Estérel est possible avec les identifiants école. Cette procédure doit être étendue à toutes les applications.
9. Suppression de toute communication horizontale directe des collègues et/ou des services du rectorat vers les écoles ; les informations destinées aux familles doivent être diffusées via le site de l'IA 06 et/ou du rectorat ; les informations institutionnelles doivent passer par la lettre hebdomadaire de l'IA, y compris les courriers du recteur. Des rappels en ce sens ont été adressés aux établissements et services concernés par l'IA.
10. Rejet des requêtes des collègues employeurs sollicitant des relevés mensuels des absences des personnels CUI (y compris si l'état est néant) ; la confiance par défaut doit prévaloir et seules les absences doivent être signalées, en priorité par l'agent lui-même.

11. Déclaration de sorties sur Estérel : autoriser le téléchargement de plusieurs listes d'élèves en cas de sorties identiques pour plusieurs classes afin d'éviter d'avoir à établir une déclaration par classe.
12. Mieux alerter les directeurs/trices qui utilisent un logiciel de messagerie du risque de saturation de la boîte de réception dans webmail (risque de messages perdus)
13. Mieux former et informer les directeurs/trices sur l'articulation ambiguë entre ARENA et ESTEREL, à simplifier.
14. LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) : En plus des critiques déjà formulés sur les ambiguïtés d'un outil partiellement diffusé par le ministère et la demande de moratoire formulée au niveau national, le SNUipp-FSU 06 émet les plus vives réserves sur les conditions de diffusion et d'appropriation du LSUN, en particulier du point de vue des délais. Pour les directeurs/trices, toute surcharge de travail occasionnée dans un climat d'urgence ne saurait être tolérée.
15. Les réunions hors temps scolaire avec les IEN doivent ouvrir droit à récupération.
16. Abandon du recensement collectif des grévistes à la charge des directeurs/trices. Cette opération n'est pas requise par les textes réglementaires sur le SMA (dont le SNUipp-FSU continue de demander l'abrogation).

Les revendications concernant la formation initiale et continue n'ont pu être rappelées en séance ; elles feront l'objet d'un échange écrit entre le SNUipp-FSU 06 et l'administration.

FORMATION

Acquis validés mais toujours pas mis en œuvre en matière de formation des directeurs/trices

1. Remplacement de tous les collègues à temps plein, y compris ceux exerçant déjà en intérim (maintien de l'exercice concret de la décharge de direction sur l'école)
2. Formation exclusivement en présentiel pour la formation initiale et exclusivement sur le temps de travail pour la formation continue et la préparation à l'entretien.
3. Canevas de formation initiale présenté en amont et discuté en GT.
4. Relevé de conclusions de la formation initiale, nourri par les remontées des collègues, à présenter et à discuter en GT
5. Trois jours en fin d'année scolaire à consacrer aux échanges de pratiques [pas mis en œuvre en 2015.2016, vigilance exercée pour 2016/2017]
6. Evaluation de la formation initiale en deux temps : après le module de trois semaines avant la prise de poste et à l'issue des cinq semaines de formation
7. Etendre le panel des formateurs au-delà du cercle des IEN

Revendications renouvelées par le SNUipp-FSU 06

1. Droit à tuilage (au moins une journée d'absence pour les personnels nouvellement nommés et les sortant-es) et/ou journée banalisée dans le module de trois semaines de formation en amont de la prise de poste.
2. Questionnaire diffusé en amont de la formation initiale pour relever les typologies d'écoles et adapter la formation aux besoins réels [Dans un premier temps, bilan du dispositif IA évoqué en séance du 26/05/16 : relevé des profils de postes en ouverture du module de formation initiale pour une meilleure prise en compte des besoins]
3. Formation initiale des collègues nommés en intérim (1 journée de formation aux outils de gestion numérique à la rentrée puis au moins une semaine filée – 2 x 2 jours)
4. Formation des tuteurs avant l'exercice du tutorat [Vérification de la proposition de l'IA recueillie en mai 2016 : 6 h devaient y être consacrées en septembre 2016]
5. Formation en présentiel au TBE (directeurs/trices mais aussi adjoint-es)
6. Formation en présentiel à Estérel, nouvel intranet mis en service sans information préalable

Prochaine réunion de travail : lundi 16/01 à 14 h

Bilan sur la simplification administrative et retour sur les questions de formation après échange écrit SNUipp-FSU/IA

